

«Lana Tetuanui - Adoption d'une proposition de loi pour moderniser et simplifier la vie des communes polynésiennes»

Lana Tetuanui - Adoption d'une proposition de loi pour moderniser et simplifier la vie des communes polynésiennes

Le Sénat vient d'adopter à l'unanimité la proposition de loi de Lana Tetuanui, sénatrice de la Polynésie française, relative à la modernisation et à la simplification de la vie des communes associées de la Polynésie française et à la modernisation du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics locaux. Cette proposition de loi aura un impact sur la vie quotidienne des communes polynésiennes, à plus de 20 000 kilomètres de l'hexagone.

Pour avoir été elle-même maire déléguée d'une commune associée, la sénatrice avait à cœur de « *défendre des particularités territoriales par le législateur national* ». Ainsi, cette proposition de Loi vient corriger le mode de scrutin imposé en 2014 avec l'introduction de la désignation d'un maire délégué non représentatif de la majorité issue du scrutin des urnes, ce qui a provoqué une situation politique immédiate avec des démissions en masse des conseils municipaux » souligne la sénatrice.

Ce texte vient corriger cette anomalie « *par une modification du mode électoral, en permettant une élection garantissant une large majorité au maire, qui disposera d'une large majorité sur laquelle il pourra s'appuyer tout au long de sa mandature, dans l'esprit d'une meilleure gestion des politiques de développement à l'échelon communal* » explique la sénatrice.

Cette proposition de loi propose également un toilettage du code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment en :

- permettant d'accompagner les communes dans leurs nouvelles compétences, notamment en matière de gestion des déchets, de création de sociétés publiques locales dont le capital sera entièrement détenu par les communes ;
- par l'adoption du dispositif de téléconférence pour les séances du conseil municipal ;
- par une extension des dispositions applicables en matière de marchés publics ;
- par un réajustement du versement des indemnités allouées aux adjoints et maires délégués afin d'éviter toute inéquité de traitement ;
- par l'adoption de dispositions plus cohérentes et relatives à la gestion des cimetières et des opérations funéraires dans les communes ;
- d'abroger des dispositions ne concernant nullement la Polynésie notamment en matière de partage des biens à vocation forestière !
- par l'extension aux élus communaux du dispositif du droit individuel à la formation ;
- et par l'extension à compter du 1^{er} janvier 2020 du nouveau régime indemnitaire des élus des syndicats de communes.

Pour Annick Billon, sénatrice de la Vendée, intervenant pour le groupe UDI-UC, « *cet ajustement, législatif, fruit d'un travail*

transparent, était très attendu ». La sénatrice a affirmé le soutien de tout le groupe UDI-UC à leur collègue Lana Tetuanu, présidente de la Région polynésienne, et à son équipe. « Ce texte permettra aux communes polynésiennes de mettre en place une meilleure gestion, notamment grâce à la décentralisation, à la simplification des procédures, à la mutualisation des services, à la mise en place de services globaux, et un meilleur service rendu au citoyen ».

La Polynésie est un Pays d'Outre-mer où les spécificités sont nombreuses :

- de par la situation géographique (118 îles)
- l'éloignement de la métropole (20 000 kms)
- et l'étendue sur un espace maritime grand comme l'Europe (5 archipels)
- 48 communes dont 30 constituées de communes associées
- au total, 96 communes associées situées sur des atolls très éloignés, qui peuvent comptabiliser plus de trois heures de trajet en bateau, le seul moyen de transport disponible, pour se rendre à leur chef-lieu communal.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)